

Brignais, le 27 juillet 2020

Le Président,

à

MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Jacques BLOUIN, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Christiane CONSTANT, MM. Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, Mmes Marie DECHESNE, Clémence DUCASTEL, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Daniel SERANT, Mme Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, Catherine STARON, Sandrine TISON

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 21/07/2020

PRESENTS : Mme Agnès BERAL, MM. Serge BERARD, Jacques BLOUIN, Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Dominique CHARVOLIN, Damien COMBET, Mme Marie DECHESNE, M. Thierry DILLENSEGER, Mme Clémence DUCASTEL, MM. Pierre FOUILLAND, Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Jean-Philippe GILLET, Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Pascale MILLOT, MM. Jean-François PERRAUD, Grégory NOWAK, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, Anne-Claire ROUANET, M. Daniel SERANT, Mme Catherine STARON

ABSENTS : M. Jean-Luc BERARD, Mme Sandrine TISON

SECRETAIRE : Mme Agnès BERAL

Pouvoirs :

Mme Patricia GRANGE donne pouvoir à M. Damien COMBET

Mme Audrey PLATARET donne pouvoir à Mme Claire REBOUL

M. Jérôme CROZET donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN

Mme Corinne JEANJEAN donne pouvoir à M. Pierre FOUILLAND

M. Ernest FRANCO donne pouvoir à Mme Catherine STARON

Mme Valérie GRILLON donne pouvoir à Mme Anne-Claire ROUANET

Mme Christiane CONSTANT donne pouvoir à M. Daniel SERANT

Ouverture de la séance à 18h35

1. RAPPORTS

3.1 – ADMINISTRATION GENERALE

CREATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité des membres votants de créer les six commissions thématiques intercommunales suivantes :

- la commission Développement économique
- la commission Mobilité / Environnement / Agriculture
- la commission Finances
- la commission Voirie
- la commission Bâtiments
- la commission aménagement et développement social

ELECTION DES MEMBRES COMPOSANT LES COMMISSIONS THEMATIQUES COMMUNAUTAIRES

Le Conseil communautaire, décide de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres des commissions thématiques indiquées :

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET VIE DES ENTREPRISES

EN CONSEQUENCE, SONT DESIGNES A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS, EN QUALITE DE MEMBRES DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET VIE DES ENTREPRISES :

M. Guy Boisserin – Mme Marie Dechesne – M. Philippe Bellevergue – M. Serge Bérard
Mme Audrey Plataret – Mme Claire Reboul – Mme Martine Morellon
M. Ernest Franco – Mme Catherine Staron
M. Pierre Fouilland
Mme Céline Rothéa – M. Eric Puyjalinet

COMMISSION MOBILITE, ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE

EN CONSEQUENCE, SONT DESIGNES A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS, EN QUALITE DE MEMBRES DE LA COMMISSION MOBILITE / ENVIRONNEMENT / AGRICULTURE :

M. Jean-Philippe Gillet – M. Jacques Blouin – Mme Christine Marciliière – Mme Christiane Constant
M. Jérôme Crozet – M. Damien Combet – Mme Clémence Ducastel – M. Grégory Nowak – M. Daniel Serant
M. Ernest Franco – M. Jean-Pierre Comblet
Mme Corinne Jeanjean

COMMISSION FINANCES

EN CONSEQUENCE, SONT DESIGNES A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS, EN QUALITE DE MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCES :

MM. GILLES DESFORGES, EMMANUEL DOSSI, MME VALERIE GRILLON, M. PAUL MINSSIEUX, MME MARIE- Mme Agnès Beral – Mme Anne-Claire Rouanet – M. Serge Bérard – M. Guy Boisserin – M. Lionel Brunel
Mme Patricia Grange – M. Damien Combet
M. Guillaume Levêque – Mme Céline Rothéa
Mme Catherine Staron – Mme Pascale Bonnier
M. Jean-Louis Gergaud – M. Pierre Fouilland

COMMISSION VOIRIE

EN CONSEQUENCE, SONT DESIGNES A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS, EN QUALITE DE MEMBRES DE LA COMMISSION VOIRIE :

M. Erwan Le Saux – Mme Agnès Beral – M. Roger Remilly – M. Lionel Brunel
M. Jean-François Perraud – M. Grégory Nowak
M. Thierry Dillenseger – M. Dominique Régnier
M. Jean-Louis Gergaud – M. Christophe Baudouin
M. Martial Gille – M. Michel Castellano

COMMISSION BATIMENTS

EN CONSEQUENCE, SONT DESIGNES A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS, EN QUALITE DE MEMBRES DE LA COMMISSION BATIMENTS :

M. Guy Boisserin – M. Erwan Le Saux – M. Bruno Thuet
M. Jean-François Perraud – M. Cédric Laurent – M. Eric Adam
M. Thierry Dillenseger – Mme Elyane Clop
M. Jean-Luc Berard
M. Jean-Marc Bugnet

COMMISSION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL

EN CONSEQUENCE, SONT DESIGNES A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS, EN QUALITE DE MEMBRES DE LA COMMISSION AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT SOCIAL :

Mme Valérie Grillon – M. Jacques Blouin
M. Jean-François Perraud – M. Dominique Charvolin
Mme Pascale Millot – M. Sébastien Blanc – M. Thierry Dillenseger
Mme Corinne Jeanjean – Mme Sandrine Fraisse-Sibille
Mme Josiane Chapus – M. Martial Gille

DESIGNATION DES MEMBRES SIEGEANT A LA CAO

Sont ainsi déclarés élus, à l'unanimité des membres votants :

Mme Catherine STARON, M. Guy BOISSERIN, M. Jean-Louis GERGAUD, M. Serge BERARD, Mme Patricia GRANGE : membres titulaires

Mme Valérie GRILLON, M. Grégory NOWAK, M. Thierry DILLESEGER, M. Jean-Luc BERARD, M. Jean-Marc BUGNET : membres suppléants

DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Sont ainsi déclarés élus, à l'unanimité des membres votants :

Mme Catherine STARON, M. Guy BOISSERIN, M. Jean-Louis GERGAUD, M. Serge BERARD, Mme Patricia GRANGE : membres titulaires

Mme Valérie GRILLON, M. Grégory NOWAK, M. Thierry DILLESEGER, M. Jean-Luc BERARD, M. Jean-Marc BUGNET : membres suppléants

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SITOM SUD RHONE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS DE DESIGNER :

○ M. Ernest FRANCO – Mme Céline ROTHEA – M. Jean-Philippe GILLET – Mme Christine MARCILLIERE – M. Alain BESSON – M. Guy BOISSERIN – M. Frédéric GIORGIO – M. Grégory NOWAK EN TANT QUE MEMBRES TITULAIRES POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DU SITOM SUD RHONE

○ M. Lionel CATRAIN – M. Jacques BLOUIN – M. Roger REMILLY – M. Dominique CHARVOLIN – Mme Clémence DUCASTEL – M. Jean-Marc PROST – Mme Claire REBOUL – Mme Pascale MILLOT EN TANT QUE MEMBRES SUPPLEANTS POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DU SITOM SUD RHONE

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SOL

Le conseil communautaire, décide à l'unanimité des membres votants, de désigner les membres suivants à siéger au sein du Syndicat de l'Ouest Lyonnais :

Membres titulaires : M. Serge BERARD – Mme Valérie GRILLON – Mme Catherine STARON – M. Pierre FOUILLAND – Mme Françoise GAUQUELIN – M. Damien COMBET

Membres suppléants : M. Jean-François PERRAUD – M. Ernest FRANCO – Mme Clémence DUCASTEL – M. Thierry DILLESEGER – M. Martial GILLE – M. Jean-Louis GERGAUD

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SMAGGA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS DE DESIGNER :

Membres titulaires :

M. Serge BERARD – M. Jean-François PERRAUD – Mme Françoise GAUQUELIN

Membres suppléants :

M. Jacques BLOUIN – M. Ernest FRANCO – Mme Corinne JEANJEAN

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU SAGYRC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS DE DESIGNER :

○ M. Jean-François PERRAUD EN TANT QUE MEMBRE TITULAIRE POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DU SAGYRC

○ Mme Clémence DUCASTEL EN TANT QUE MEMBRE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DU SAGYRC

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE L'EPORA

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS, DE DESIGNER :

- MME FRANÇOISE GAUQUELIN EN QUALITE DE MEMBRE TITULAIRE REPRESENTANT LA CCVG AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPORA (AUTRES ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES NON MEMBRES DES

ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE VISES AU 1° DE L'ARTICLE 7 DU DECRET DU 14 OCTOBRE 1998 MODIFIE)

- MME CATHERINE STARON EN QUALITE DE MEMBRE SUPPLEANT REPRESENTANT LA CCVG AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPORA (REPRESENTANT DES AUTRES ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES NON MEMBRES DES ETABLISSEMENTS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE VISES AU 1° DE L'ARTICLE 7 DU DECRET DU 14 OCTOBRE 1998 MODIFIE)

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE L'AGENCE D'URBANISME

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS DE :

- DESIGNER M. MARTIAL GILLE EN TANT QUE MEMBRE TITULAIRE POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE D'URBANISME POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE,
- DESIGNER MME FRANÇOISE GAUQUELIN EN TANT QUE MEMBRE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE D'URBANISME POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE L'OTI DES MONTS DU LYONNAIS

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants, de désigner :

○ M. Damien COMBET, et Mme Pascale MILLOT EN TANT QUE MEMBRES TITULAIRES POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

○ M. PIERRE FOUILLAND ET MME ANNE-CLAIRE ROUANET EN TANT QUE MEMBRES SUPPLEANTS POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU CERF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS DE :

- DESIGNER MME FRANÇOISE GAUQUELIN EN TANT QUE MEMBRE TITULAIRE POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CERF RHONE-ALPES.
- DESIGNER MME VALERIE GRILLON EN TANT QUE MEMBRE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CERF RHONE-ALPES.

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DU CAUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES VOTANTS DE :

- DESIGNER M. MARTIAL GILLE EN TANT QUE MEMBRE TITULAIRE POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CAUE RHONE-ALPES.
- DESIGNER M. GREGORY NOWAK. EN TANT QUE MEMBRE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA CCVG AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CAUE RHONE-ALPES.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) - CREATION

Le Conseil communautaire, décide à l'unanimité des membres votants :

- De créer une CLECT entre la Communauté de Communes et ses communes membres,

- De fixer la composition de la CLECT ainsi créée à 2 membres titulaires et 2 membres suppléants, soit 4 par commune membre.
- De demander aux conseils municipaux de chaque commune, de désigner parmi les conseillers municipaux le représentant titulaire et le représentant suppléant au sein de la CLECT
- D'accepter les règles de fonctionnement présentées ci-dessus,
- D'autoriser la Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

RIFSEEP : INTEGRATION DES CADRES TECHNIQUES

Le conseil communautaire, décide à l'unanimité des membres votants :

- D'intégrer les cadres d'emplois suivants, et dans les mêmes conditions que la délibération d'instauration, à compter du 01/07/2020 :

Cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux
 Cadres d'emplois des techniciens territoriaux
 Cadres d'emplois des adjoints techniques territoriaux
 Cadres d'emplois des agents de maîtrise territoriaux

- De décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
- D'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP, et dans le respect des principes définis
- De prévoir les crédits correspondant au budget,

3.2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

COMPTE-RENDU ANNUEL 2019 A LA COLLECTIVITE (CRAC) – CONCESSION SERL SUR LE PARC D'ACTIVITES DE SACUNY

Chaque année, la SERL chargée de l'aménagement de la ZAC de Sacuny à Brignais, fait un rapport d'activité à la CCVG. Ce CRAC 2019 (en annexe) fera l'objet d'une délibération au conseil communautaire.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver le CRAC 2019,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

AUTORISATION DE CESSIION DU SITE « HELIOS » - PARC DES AIGAIS A BRIGNAIS

La Commune de Brignais, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon et l'EPORA sont signataires d'une convention d'études et de veille foncière (convention 69C037 – Secteur Centre-Ville – Pérouses - Gare) signée le 25 mai 2016.

Dans le cadre de cette convention, EPORA est devenue propriétaire du foncier de l'ancien site HELIOS (Route d'Irigny – Zone d'activité des Aigais) par voie de préemption en date du 16 mars 2018.

Afin d'engager la phase de cession du site à un opérateur choisi par la collectivité, une convention opérationnelle entre la commune de Brignais, la CCVG et l'EPORA n°69C060 a été validée par le Conseil communautaire du 28 mai 2019.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :

- D'acter la cession du tènement objet de la présente délibération, par l'EPORA, à la SCI LES SORBIERS au prix de 600 000 euros HT aux conditions prévues dans la convention opérationnelle. En particulier, la collectivité se porte garante du rachat du site avant l'échéance de la convention opérationnelle en cas de défaillance de l'opérateur.
- De proposer de donner tous pouvoirs à la Présidente pour finaliser l'opération et valider tout acte s'y rattachant.

ACQUISITION FONCIERE – 30 CHEMIN DE SACUNY A BRIGNAIS

A l'occasion d'une régularisation de voirie sur la commune de Brignais, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de la parcelle référencée AX n°90.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

ACQUISITION FONCIERE – 31 CHEMIN DE L'ARCHET A BRIGNAIS

A l'occasion d'une régularisation de voirie sur la commune de Brignais, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de la parcelle référencée BT n°161.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant,
- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

ACQUISITION FONCIERE – CHEMIN DES MOUILLES A MILLERY

A l'occasion d'une acquisition de terrains agricoles qui s'inscrivent dans le plan d'action Agriculture 2030 de la CCVG sur la commune de Millery, il est nécessaire de procéder à l'achat des parcelles A n°569, 713 et 706.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant,
- D'approuver l'acquisition des parcelles listées ci-avant,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

ACQUISITION FONCIERE – RUE DES GRES A MILLERY

A l'occasion d'une régularisation de voirie sur la commune de Millery, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de la parcelle référencée Bn°1692.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant,
- D'approuver l'acquisition de la parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la transaction,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

ACQUISITION FONCIERE – 311 CHEMIN DU PRE-ROND A MONTAGNY

A l'occasion d'une régularisation de voirie sur la commune de Montagny, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de la parcelle BH n°171.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant,
- D'approuver l'acquisition de la parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires aux transactions,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

ACQUISITION FONCIERE – ROUTE DE LYON A MONTAGNY

A l'occasion d'un projet d'aménagement et de sécurisation sur la Route de Lyon à Montagny, il est nécessaire de procéder à une régularisation de parcelle.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant,
- D'approuver l'acquisition de la parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires aux transactions,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

ACQUISITION FONCIERE – RUE DES ANCIENS COMBATTANTS A MONTAGNY

A l'occasion d'une régularisation de voirie sur la commune de Montagny, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de la parcelle AW n°131.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents nécessaires aux transactions,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

RD 386 A MONTAGNY – CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Sur la commune de Montagny, la route départementale 386 a un profil routier mais dessert néanmoins de nombreux riverains et une école pour lesquels les déplacements piétons et cycles sont peu sécurisés.

La commune de Montagny est la collectivité compétente sur le domaine public routier pour les espaces verts et l'éclairage public.

La Communauté de communes de la Vallée du Garon est la collectivité compétente en matière d'aménagements de voirie et de gestion des eaux pluviales de voirie.

Afin de pallier les difficultés liées à l'existence de deux maîtres d'ouvrage différents pour une même opération, notamment celles liées à la passation des marchés et à la coordination des travaux, et compte tenu des caractéristiques propres de ces opérations, en termes d'unité fonctionnelle, de contraintes techniques, de calendrier, les signataires ont décidé de désigner un maître d'ouvrage unique en application de l'article L2422-12 du code de la commande publique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

- d'approuver les termes de la convention de maîtrise d'ouvrage unique au profit de la Communauté de communes de la vallée du Garon dont le projet est joint au présent rapport
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces et actes y afférents

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CCVG, LA VILLE ET LE CCAS DE BRIGNAIS – CONVENTION CONSTITUTIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la ville de Brignais, le CCAS et la CCVG ont des besoins communs dans le domaine de travaux d'entretien de la voirie.

Le conseil communautaire, décide à l'unanimité des membres votants :

- d'approuver la convention constitutive de groupement de commandes, telle qu'annexée au présent rapport ;
- d'autoriser Madame la Présidente à signer ladite convention, ainsi que toutes les pièces et actes afférents.

3.4 – AMENAGEMENT - AGRICULTURE

AGRICULTURE – EVOLUTION DU CADRE D'INTERVENTION FONCIERE

Deux situations se sont présentées sur la CCVG qui conduisent à préciser les modalités d'intervention foncière de la CCVG dans le cas d'acquisitions amiables, afin de contribuer à la pérennisation d'une installation agricole.

A partir de ces situations, il est proposé de faire évoluer le cadre d'intervention foncière de la CCVG, afin de prévoir la possibilité d'une acquisition à l'amiable de foncier non bâti lorsque cela permet l'installation d'un projet agricole sur la CCVG ou la pérennisation d'une exploitation récemment installée.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide à l'unanimité des membres votants :

- d'approuver les modifications apportées au cadre d'intervention foncière telles que proposées dans le document joint en annexe.

AVENANT A LA CONVENTION 2020 SIGNEE AVEC LE CEN RHONE-ALPES

La CCVG a signé avec le Conservatoire des espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes une convention pour l'année 2020 visant à soutenir la mise en place d'actions favorisant l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et la valorisation des pratiques vertueuses des agricultrices et agriculteurs de la vallée du Garon.

L'avenant proposé modifie donc la durée de la convention, la portant à 18 mois à compter de sa date de signature (08/06/2020) et prolonge le délai de présentation de l'ensemble des justificatifs pour versement du solde.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat signée avec le CEN Rhône-Alpes ;
- D'autoriser la Présidente à signer tous les actes afférents à cet engagement.

SOUTIEN ANNUEL A LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE MENEES PAR LE GDS DU RHONE

En 2018 et 2019, la CCVG a contribué au financement de la lutte contre le frelon asiatique, conduite, à l'échelle du département, par le Groupement de défense sanitaire (GDS) du Rhône.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver la contribution à hauteur de 375 € de la CCVG à la lutte contre le frelon asiatique sur le Rhône portée par le GDS ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget ;
- D'autoriser la Présidente à signer tous les actes afférents à cet engagement.

CONVENTION D'ETUDES ET DE VEILLE FONCIERE EPORA – BRIGNAIS CENTRE-VILLE

En accompagnement des compétences logement et développement économique, un partenariat a été engagé auprès de l'EPORA sur la stratégie foncière de la collectivité. L'EPORA assure pour le compte des collectivités un portage du foncier sur des projets ciblés.

Les objectifs stratégiques de cet accompagnement ont été contractualisés par la convention cadre CCVG-EPORA délibérée le 3 mars 2015.

La commune de Brignais, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon et l'EPORA sont signataires d'une convention d'études et de veille foncière (convention Secteurs Centre-ville – Gare – Pérouses n°69C037 – Brignais) arrivée à échéance en mai 2020.

Le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres votants de :

- VALIDER la convention d'étude et veille foncière n°69C067 – Brignais Centre-Ville,
- AUTORISER la Présidente à signer ladite convention et les actes afférents.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 19h50.

Le secrétaire de séance

A Brignais le 27 juillet 2020